

**Motion n° 2 - Motion proposée par le Groupe Majoritaire
(Communistes-Front de gauche, Europe Ecologie les Verts, Socialiste et
Société civile républicaine et Société civile) présentée par M. le Maire
concernant les intermittents du spectacle**

«**M. LE MAIRE** : Je vais maintenant proposer une motion, donc il n'y aura pas de débat, vous vous en souviendrez. C'est une motion, vous l'avez compris, concernant les intermittents du spectacle.

«A la faveur d'une politique culturelle ambitieuse, la Ville de Besançon collabore de longue date avec des équipes artistiques reconnues et remarquablement investies sur le territoire. La baisse des dotations aux collectivités locales conduit depuis plusieurs années à fragiliser leur action, malgré les efforts accomplis par notre collectivité pour maintenir son niveau d'engagement financier et continuer d'accompagner leur projet.

Dans ce contexte, le projet de réforme de la Convention UNEDIC accroît la menace qui pèse aujourd'hui sur les activités de nos partenaires culturels localement, et, au-delà, sur la vitalité artistique, le rayonnement culturel et l'économie de notre pays (3,2 % du PIB). Les élu-es Bisontin-es regrettent que les propositions établies par le Comité de suivi composé de Parlementaires et d'intermittents n'aient été suffisamment écoutées. Le texte, en l'état, va notamment renforcer la précarité des intermittents aux plus faibles revenus, et mettre en difficulté les petites entreprises culturelles.

Les élu-es Bisontin-es particulièrement attachés au régime spécifique de l'assurance chômage des intermittents, outil de l'exception culturelle française, demandent au Gouvernement de ne pas agréer l'accord UNEDIC et de rouvrir les négociations sur la base des propositions faites par le Comité de suivi.

Au-delà des conditions d'emploi et de rémunération qui doivent être garanties aux professionnels du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel, c'est la place et l'avenir de la culture dans notre territoire, qui est ici, en jeu.

Étant convaincu-e-s qu'elle contribue à l'édification d'une société de justice et de progrès, nous espérons pouvoir continuer à faire vivre cette ambition».

Je ne la mets pas au débat. Quels sont ceux qui sont contre, qu'ils lèvent la main ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2. Elle est acceptée».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la motion proposée par le Groupe Majoritaire (Communistes-Front de gauche, Europe Ecologie les Verts, Socialistes et Société civile républicaine et Société civile).

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.